

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021 RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES SYRENOR



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Réseau des médiathèques Syrenor est coordonné par le syndicat intercommunal Syrenor, compétence « Lecture publique ». Il comprend les 6 médiathèques municipales de :

La Chapelle-des-Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Parthenay-de-Bretagne et Saint-Gilles.

Les horaires d'ouverture au public des 6 médiathèques sont affichés et portés à la connaissance du public.

L'accès aux médiathèques et la consultation sur place des documents sont libres et gratuits.

L'utilisation des services de la médiathèque engage l'usager à se conformer au présent règlement, ainsi qu'à la *Charte communale multimédia* affichée dans les médiathèques concernées.

PRÉCAUTIONS D'USAGE

L'adhérent est tenu de respecter le calme à l'intérieur de la médiathèque et de ne pas causer de nuisances ni au personnel ni aux autres usagers.

Il est strictement interdit de boire, manger ou fumer dans les locaux, de rentrer en trottinette ou tout autre engin, ainsi que de téléphoner.

Les mineurs fréquentant la médiathèque sont placés sous la responsabilité de leur parent ou représentant légal.

La duplication et l'utilisation des documents sont soumises au respect de la législation en vigueur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le prêt de documents est réservé aux usagers inscrits dans l'une des médiathèques du Réseau. L'inscription est individuelle et valable 12 mois, renouvelable à la date d'anniversaire. Elle permet d'emprunter des documents dans les 6 médiathèques du Réseau Syrenor.

Pour s'inscrire, l'usager communique son identité et ses coordonnées en médiathèque. Ces données font l'objet d'un traitement informatique par le personnel habilité destiné à la gestion des comptes lecteurs sur le Réseau intercommunal. Conformément au Règlement général sur la protection des données, chaque adhérent dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données qui le concerne, à partir de son compte lecteur ou par mail mediatheques@syrenor.fr.

FICHE D'INSCRIPTION À LA MÉDIATHÈQUE

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021	RESEAU SYRENOR	HORS RESEAU
Individuel	7,50€	11,50€
2 adultes et + (vivant sous le même toit)	12,50€	16,50€

Gratuité: - de 18 ans, étudiants - 25 ans, assistants maternels, demandeurs d'emploi, titulaires de la carte *Sortir*, toute personne nouvellement inscrite dans le réseau et nouvelle arrivante sur la commune (- d'un an), sur présentation d'un bon remis par la mairie.

INDIVIDUEL ou REPRESENTANT DE LA FAMILLE				* Catégories socio-
NOM	PRENOM	Date naissance	CSP *	professionnelles à compléter
				avec le n° correspondant :
N° TEL :				[01] Sans profession
ADRESSE :				[02] Demandeur d'emploi
ALITHE BACKARDES DE LA FAMILLE				[03] Employé
AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE				[04] Profession libérale
				[05] Retraité
				[06] Scolaire
				[07] Étudiant
				[08] Autres

La carte d'adhérent, délivrée lors de la première inscription, est individuelle et permanente. La disparition ou le vol de carte doit être signalé rapidement car l'adhérent titulaire est responsable des documents empruntés sous son nom. Le remplacement d'une carte est facturé 3€.

L'adhérent est tenu d'informer la médiathèque lors d'un changement de domicile.

Tout nouvel adhérent doit prendre connaissance du présent règlement et le signer ; pour les mineurs le règlement doit être signé par son parent ou représentant légal.

CONDITIONS DE PRÊT

Une carte d'adhérent permet d'emprunter 2 DVD et 8 documents, dont 1 nouveauté. Les documents destinés aux adultes ne peuvent pas être empruntés avec une carte enfant. La durée de prêt est de 3 semaines, 2 semaines pour les nouveautés. L'adhérent s'engage à respecter ces délais.

Les derniers numéros en cours des revues ainsi que les dictionnaires sont consultables sur place mais ne peuvent pas être empruntés ni réservés.

Un document ou un DVD peut être emprunté et rendu dans toutes les médiathèques du Réseau : une navette circule chaque semaine pour transporter les documents et les DVD (retours et documents réservés).

En dehors des nouveautés, **un document ou un DVD peut être réservé** (2 réservations par carte maximum). Lorsque le document ou DVD réservé est disponible, l'adhérent dispose de 15 jours pour le retirer dans sa médiathèque d'inscription. En dehors des nouveautés, **un prêt peut être prolongé** si le document ou le DVD n'est pas déjà réservé par un autre adhérent.

En dehors des heures d'ouverture des médiathèques, il est possible de rendre un document dans les boîtes retours prévues à cet effet sur les communes de La Chapelle-des-Fougeretz, Gévezé et Montgermont.

Cas particulier des DVD: les médiathèques de La Chapelle-des-Fougeretz et de Montgermont proposent le prêt de DVD pour une utilisation dans le cadre familial ou privé. Elles ne peuvent être tenues responsables de tout usage contraire à la loi.

RESPONSABILITÉS

L'adhérent s'engage à prendre soin des documents qu'il emprunte. Il devra signaler toute détérioration, sans effectuer la réparation lui-même. En concertation avec le responsable de la médiathèque, il s'engage à remplacer tout document perdu ou détérioré. Concernant les DVD, le remboursement au prix d'achat de la médiathèque sera demandé ; à titre indicatif, le prix moyen d'achat est de 42€, comprenant les droits de prêt et/ou de diffusion. Les documents empruntés par les personnes mineures le sont sous la responsabilité de leur parent ou représentant légal : choix des documents, retour dans les délais, dégradations éventuelles occasionnées.

COMMUNICATION	
☐ J'accepte de communiquer ce mail de contact :	
NOM:	

Signature:

